



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E10244

VALABLE JUSQU'AU 30/06/2024

ÉDITÉ LE 26/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1992

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 05/11/1992
80 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AVIGNON 1992B40279

Siret : 388 537 045 00014

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 9010225

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 116436601

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 116436601

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2023

Raison sociale : MARIO MORETTI

419 GRANDE ROUTE DE CARPENTRAS
84210 PERNES LES FONTAINES

Téléphone : 04 90 66 49 93

Fax : 04 90 66 58 38

Portable :

Site Internet : www.mario-moretti-construction.fr

E-mail : contact@morettibatiment.fr

Responsabilité légale :
JOUFFREY BRICE GÉRANT

Effectif moyen : 33

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante) Mention RGE	19/05/2022
3111	Tuiles canal (Technicité courante) Mention RGE	19/05/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	19/05/2022
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas	19/05/2022

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MARSEILLE
IMMEUBLE LE PRADO FARGES
2 BIS RUE FARGES
13008 MARSEILLE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.